

Feuille de renseignements sur le vaccin contre la grippe pandémique H1N1 sans adjuvant Nom du produit : Panvax^{MD}

La liste de questions et réponses suivante a pour but de vous fournir les renseignements les plus récents à propos du vaccin contre la grippe H1N1. Au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles, ils seront affichés sur le site Web consacré à la grippe à l'adresse manitoba.ca. Veuillez consulter ce site régulièrement pour obtenir les renseignements les plus récents.

Qu'est-ce que le vaccin contre la grippe H1N1 sans adjuvant?

Le vaccin contre la grippe pandémique H1N1 est une injection qui fait que votre système immunitaire crée des anticorps (une immunité) contre le virus de la grippe H1N1. Le virus présent dans le vaccin a été tué, il ne peut donc pas vous transmettre l'infection et vous donner la grippe pandémique. Le vaccin contre la grippe H1N1 sans adjuvant est fait de la même manière que le vaccin contre la grippe saisonnière.

Le vaccin est-il obligatoire pour certaines personnes?

Non. Au Manitoba, toutes les vaccinations, y compris celle contre la grippe H1N1, sont facultatives et ne sont offertes que si vous donnez votre consentement éclairé.

Qui devrait recevoir ce vaccin?

L'Agence de la santé publique du Canada a recommandé que les femmes enceintes, à n'importe quel stade de leur grossesse, reçoivent le vaccin sans adjuvant. Ce vaccin est aussi offert aux personnes âgées de 10 à 64 ans ayant un bon système immunitaire, car il devrait provoquer une bonne réponse immunitaire dans cette tranche de la population.

Cependant, pour le moment, le vaccin contre la grippe H1N1 **avec adjuvant** (Arepanrix^{MC}) continue à être la meilleure option pour :

- les enfants, de l'âge de six mois jusqu'à moins de 10 ans*;
- les adultes âgés de 65 ans et plus;
- les personnes ayant un système immunitaire affaibli.

Cela, parce que les données préliminaires suggèrent que le vaccin sans adjuvant n'est pas aussi efficace pour stimuler une réponse immunitaire et prévenir la grippe H1N1 chez ces personnes.

*L'utilisation du vaccin Panvax^{MD} n'est pas autorisée chez les enfants âgés de moins de dix ans.

Les groupes de personnes suivants NE DEVRAIENT PAS recevoir ce vaccin :

- les personnes qui ont une fièvre élevée au moment de la vaccination;
- les enfants âgés de moins de dix ans (utilisation non autorisée);
- les personnes qui sont hypersensibles (allergiques) aux oeufs ou aux protéines de poulet (p. ex., qui présentent de l'urticaire, une enflure de la bouche ou de la gorge, des difficultés à respirer) – *Dans certaines circonstances le vaccin peut être administré sous étroite surveillance médicale;*
- les personnes qui ont déjà eu une réaction allergique grave à un vaccin contre la grippe ou à une composante du vaccin;
- les personnes qui ont été atteintes du syndrome de Guillain-Barré au cours des huit semaines suivant l'administration d'un vaccin contre la grippe;
- les personnes qui ont déjà eu la grippe pandémique H1N1 et dont la maladie a été confirmée par un laboratoire n'ont pas besoin de recevoir le vaccin (par contre, celles qui ont eu des symptômes grippaux mais qui n'ont pas eu de confirmation par un laboratoire qu'il s'agissait bien de la grippe H1N1 devraient quand même se faire vacciner).

De quelle façon le vaccin est-il administré?

Le vaccin devrait être injecté au moyen d'une aiguille dans un muscle du haut du bras. Il peut être administré avant ou après le vaccin contre la grippe saisonnière ou tout autre vaccin, ou encore en même temps, mais dans un bras différent.

Que contient ce vaccin?

- un virus tué de la grippe pandémique H1N1;
- un agent de conservation : thimérosal (mercure organique);
- des quantités traces de protéines d'œufs, de *bêta*-propiolactone (pour inactiver le virus) et d'acide taurodésoxycholique (pour fragmenter le virus);
- des antibiotiques : néomycine et sulfate de polymyxine B.

Quels sont les effets secondaires possibles?

Comme avec tout médicament, le vaccin contre la grippe H1N1 peut causer des effets secondaires. On a observé que ces effets étaient semblables à ceux des vaccins contre la grippe saisonnière.

Les effets secondaires de ce vaccin comprennent :

Très fréquents : sensibilité ou douleur au site de l'injection, maux de tête, douleurs musculaires, malaises.

Fréquents : durcissement au site de l'injection, fièvre, nausées, frissons.

Ces effets secondaires disparaissent habituellement sans traitement dans les 48 heures suivantes. S'ils persistent, consultez un fournisseur de soins de santé.

Au cours des saisons grippales précédentes, certaines personnes ont eu un ou plusieurs des symptômes suivants, associés au syndrome oculorespiratoire (SOR) : une rougeur des yeux, de la difficulté à respirer, un serrement de poitrine, de la toux, un mal de gorge ou une enflure d'une partie ou de l'ensemble du visage. Ces signes et ces symptômes apparaissent généralement dans les 24 heures après la vaccination et disparaissent dans les 48 heures.

Les effets secondaires rares du vaccin contre la grippe saisonnière comprennent également le syndrome de Guillain-Barré, une forme de paralysie qui peut être temporaire ou permanente. On estime que cet effet secondaire survient dans un cas sur un million de vaccinations. Des réactions allergiques graves (c.-à-d. anaphylactiques, qui peuvent mettre la vie en danger) peuvent aussi se produire (le risque étant d'un cas sur cent mille à un million de vaccinations au Canada). Comme c'est le cas avec tous les nouveaux vaccins, les effets à long terme ne sont pas connus actuellement. Les personnes qui présentent une réaction grave doivent appeler le 911 ou obtenir des soins médicaux immédiats.

Les personnes qui ont des inquiétudes à propos d'un effet secondaire grave ou inattendu, ont des douleurs intenses ou ont besoin de conseils sur la façon de gérer un effet secondaire, devraient communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou appeler Health Links — Info Santé au 788-8200 ou au 1 888 315-9257. Les fournisseurs de soins de santé sont tenus de signaler tous les effets secondaires notables survenant après une vaccination et de surveiller la sécurité des vaccins.

Ressources recommandées

- Pour obtenir la liste complète des ingrédients médicamenteux et non médicinaux et autres renseignements techniques sur ce vaccin, procurez-vous le dépliant sur le produit auprès des personnes qui administrent les vaccins.
- Gouvernement du Manitoba : www.manitoba.ca
- Agence de la santé publique du Canada - CombattezLaGrippe.ca : www.CombattezLaGrippe.ca
- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination – Association canadienne de santé publique : www.immunize.cpha.ca/fr/default.aspx

Les renseignements sur votre immunisation seront consignés dans le Manitoba Immunization Monitoring System (système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation) et seront utilisés à des fins de surveillance par Santé et Vie saine Manitoba afin de produire des fiches d'immunisation et de surveiller la mise en oeuvre et l'efficacité des vaccins, et pourraient aussi être utilisés pour de la recherche. Tous les renseignements recueillis dans le système seront protégés conformément aux dispositions de protection de la confidentialité de la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre bureau de la santé publique ou votre poste de soins infirmiers, ou téléphonez à Health Links – Info Santé au 788-8200 (à Winnipeg) ou au 1 888 315-9257 (sans frais).